

AFFAIRE N° 26/2. - Assainissement 4ème tranche - approbation  
de l'adjudication du 9 SEPTEMBRE 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 9 SEPTEMBRE dernier a eu lieu le dépouillement des offres concernant les travaux d'assainissement (4ème tranche).

La SOCIETE BOURBONNAISE de TRAVAUX PUBLICS et de CONSTRUCTIONS (S.B.T.P.C.) ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire provisoire pour un montant de 108' 011 743 Frs CPA, toutes taxes comprises.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le résultat de cette adjudication.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902, article 2 303-20 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Adopté*  
*Saint-Jouis, le 3 novembre 1970*  
*Le Maire*  
*Le Secrétaire Général*  
*Mme: M. Telleu*  
*Le Chef de Service Compense*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Verpeau*